

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE  
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. RÉJEAN BOUCHARD, maire

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière et M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire-suppléant, Magella Duchesne, présidera la séance. Il souhaite la bienvenue à tous et déclare la session du conseil ouverte.

### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**199.09.17**

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale en ajoutant les points suivants à Autres sujets : C) *Autorisation pour acquisition d'unités d'acidification et de contrôle - Projet commun d'alimentation en eau potable; D) Raccordement d'aqueduc 2 pouces. Re : Ferme Lajoie; et E) Motion de félicitations au comité organisateur de la Foire des familles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 AOÛT 2017**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 7 août 2017.

**200.09.17**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 7 août 2017 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. CORRESPONDANCE**

- a) Une lettre de résidents des rues La Barre et des Pionniers, reçue par courriel le 23 août 2017. Ces derniers demandent un soutien financier de 300 \$ pour l'organisation d'une fête de quartier le 16 septembre prochain. Ils aimeraient également emprunter 4 chapiteaux à la municipalité pour la tenue de cette activité.

**201.09.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 300 \$ soit octroyé aux organisateurs de la fête de quartier des rues La Barre et des Pionniers qui se tiendra le 16 septembre prochain et de les aviser qu'ils ne pourront cependant pas utiliser les chapiteaux appartenant à la municipalité pour leur activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Un accusé de réception du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, reçue le 24 août 2017. Le ministère avise qu'il a reçu la résolution 191.08.17 du Conseil municipal en appui à l'UPA et qu'il a pris note de la demande.
- c) Une lettre de Marc Asselin, maire de Ville d'Alma, reçue le 28 août 2017. À titre de président d'honneur, le Conseil de Ville d'Alma invite la municipalité de Saint-Bruno à participer au souper-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean qui aura lieu le vendredi 27 octobre 2017 au Centre des congrès de l'Hôtel Universel d'Alma.

**202.09.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux (2) billets au coût de 110 \$ chacun pour le souper-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) Une carte de remerciements de FADOQ St-Bruno et des Chevaliers de Colomb, reçue le 28 août 2017. Ces organismes remercient le maire ainsi que le Conseil municipal pour l'aide apportée lors de la visite de la chorale Anguelos de Marseille.
- e) Une lettre du CREDD, reçue par courriel le 1<sup>er</sup> septembre 2017. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) a mis en place une aide financière visant l'adaptation face aux changements climatiques. Le CREDD et la Maison du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean (MDD) offrent aux municipalités intéressées de préparer un plan d'adaptation et l'accompagnement pour mettre en place certaines mesures. Dans le but de les soutenir dans la réalisation de ce plan d'adaptation, ils sollicitent une lettre d'appui confirmant l'intérêt de la municipalité.

**203.09.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer par lettre l'appui de la municipalité de Saint-Bruno au projet d'adaptation face aux changements climatiques au Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable (CREDD).

Il est en outre résolu que la lettre d'appui fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 AOÛT 2017 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER :	79 995.16 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	108 892.56 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	721 937.72 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	44 290.03 \$

**204.09.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 août 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 19038; 19371 à 19380; et 19383 à 19391; et 19461 à 19486; ainsi que 1871; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 5<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. MOTION DE SYMPATHIE À MONSIEUR LE CONSEILLER BERTHOLD TREMBLAY**

**205.09.17**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de sympathie à monsieur le conseiller Berthold Tremblay pour la peine éprouvée lors du décès de son père, M. Bertrand Tremblay. Le Conseil adresse également ses condoléances à madame Marie-Ange Bouchard ainsi qu'à tous les membres de la famille et leur souhaite tout le courage nécessaire dans cette douloureuse épreuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION D'EAU POTABLE 2016**

**206.09.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil accepte le dépôt du rapport annuel de gestion d'eau potable 2016 et que celui-ci soit mis à la disposition des citoyens au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 JUILLET 2017**

**207.09.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil accepte le dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. ADOPTION DU BUDGET POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** des élections municipales se tiendront dans la municipalité de Saint-Bruno le 5 novembre prochain ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu que le Conseil adopte un budget prévisionnel visant à autoriser les dépenses justifiées en lien avec les élections municipales ;

**CONSIDÉRANT QU'** un montant de 12 000 \$ a déjà été entériné dans les prévisions budgétaires 2017.

**POUR CES MOTIFS,**

**208.09.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil autorise des dépenses pour un montant d'environ 12 000 \$ dans le cadre des élections municipales tel que prévu au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. AUTORISATION POUR BRANCHEMENT D'AQUEDUC RÉSIDENTIEL DANS LE RANG 6 NORD. RE : MICHAËL CLAVEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michaël Claveau a entrepris des démarches afin d'évaluer les coûts et la faisabilité de prolonger le réseau d'aqueduc municipal du rang 6 Nord jusqu'aux limites de son terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de prolongement du réseau d'aqueduc s'avérait très dispendieux ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michaël Claveau a abandonné son projet de prolongement du réseau d'aqueduc pour plusieurs résidences afin de le remplacer par un branchement unique visant sa propriété située sur le lot 4 467 873 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier possède toutes les servitudes appropriées pour construire son branchement sur les terrains avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce branchement d'aqueduc sera réalisé conformément à la Loi sur les installations en vigueur en tuyauterie et au Code de plomberie ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Martin Lamontagne du Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a confirmé la possibilité d'effectuer un branchement résidentiel d'aqueduc sans certificat d'autorisation de l'environnement ni plan d'ingénierie ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce branchement n'est autorisé que pour une résidence sur le lot 4 467 873 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce branchement représente un ouvrage privé et que la municipalité ne sera pas responsable de l'entretien et des réparations dudit branchement au-delà de la boîte de raccordement qui sera installée à la limite de l'emprise du chemin du rang 6 Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour faciliter le branchement de monsieur Claveau, il est nécessaire de construire une conduite sous la route à l'aide d'un forage dirigé ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michaël Claveau demande à la municipalité de Saint-Bruno d'assurer les coûts du forage dirigé et de la boîte de branchement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire encourager le développement de nouvelles résidences sur son territoire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**209.09.17**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Michaël Claveau à effectuer un branchement privé au réseau d'aqueduc municipal qui alimentera uniquement sa résidence.

Il est en outre résolu que la Municipalité de Saint-Bruno assume les coûts du forage dirigé et de la boîte de branchement au fin de raccordement de la résidence située sur le lot 4 467 873.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **11. APPROBATION POUR AGRANDISSEMENT DE LA GARDERIE PRÉMATERNELLE EXPLORATOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** la garderie Prématernelle Exploratout désire agrandir ses installations afin d'améliorer le bon fonctionnement pour les enfants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno doit donner son approbation à tout emprunt supplémentaire effectué par les propriétaires considérant qu'elle détient une hypothèque de 2<sup>ième</sup> rang sur l'immeuble.

**EN CONSÉQUENCE,**

**210.09.12**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil approuve l'emprunt supplémentaire de 45 000 \$ à la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons, demandé par Prématernelle Exploratout, pour des travaux visant l'amélioration de leurs installations afin de faciliter le bon fonctionnement des enfants qui fréquentent la garderie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **12. AVIS DE REPRISE DU LOT 5 488 444 POUR NON-CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Lamontagne disposait en 2015 d'une offre d'achat sur le lot 5 488 444, laquelle offre était entérinée par la résolution 52.03.15 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre d'achat a été remplacée en 2016 par une nouvelle entente avec la résolution 239.12.16 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle entente prévoit que Construction Lamontagne doit réaliser une construction multifamiliale avant novembre 2017 et acquitter la balance de paiement au montant de 26 791 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'** advenant le non-respect des conditions édictées à l'entente, il est prévu que ledit terrain (lot 5 488 444) et l'acompte défrayé par l'entrepreneur pour maintenir la réservation, totalisant 13 213 \$, demeurent la propriété de la municipalité de Saint-Bruno ;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais arrivent à échéance en novembre 2017 et qu'il est judicieux d'aviser Construction Lamontagne qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre la municipalité de Saint-Bruno pourra disposer du terrain visé par la présente ainsi que l'acompte s'y rapportant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est transmise à Construction Lamontagne à titre d'avis de soixante (60) jours.

**POUR CES MOTIFS,**

**211.09.17**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Construction Lamontagne d'aviser formellement la Municipalité de Saint-Bruno sur son intention de rencontrer les conditions émises dans l'entente (offre d'achat), avant novembre 2017. Le cas échéant, l'entente établit avec Construction Lamontagne en lien avec la résolution no 239.12.16 deviendra nulle et sans effet. Le terrain, soit le lot 5 488 444, demeurera propriété de la municipalité de Saint-Bruno qui pourra en disposer à sa guise ainsi que l'acompte versé de 13 213 \$ qui sera conservé à titre de dommages liquidés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

#### **a) Travaux publics**

Monsieur le conseiller Yvan Thériault fait état des travaux effectués en août.

#### **b) Loisirs et culture**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Bhérer donne un bref compte-rendu des travaux à l'aréna. Il mentionne que les activités estivales sont maintenant terminées et que le démarrage des compresseurs à l'aréna devrait se faire le mardi 12 septembre. Le début des activités pour le gymnase et l'aréna est prévu pour la semaine du 18 septembre.

#### **c) Sécurité publique**

La prochaine rencontre de la régie incendie du Secteur Sud est prévue pour le 3<sup>ième</sup> mardi de septembre.

#### **d) Urbanisme**

Monsieur le conseiller Magella Duchesne mentionne simplement qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme se tiendra mercredi le 6 septembre.

#### 14. AUTRES SUJETS

##### A) Motion de félicitations aux cavaliers de l'écurie de Saint-Bruno

212.09.17

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations à l'équipe de cavaliers de l'écurie de Saint-Bruno ayant participé au championnat d'équitation western du Québec qui se tenait à Sorel. L'équipe régionale, dirigée par monsieur Nicolas Tremblay, s'est méritée le trophée *Esprit sportif* à l'issue de cette 42<sup>e</sup> édition. Notons que certains représentants de l'écurie de Saint-Bruno se sont particulièrement distingués lors des compétitions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### B) Motion de félicitations à S.O.S. Béton pour la journée d'exposition de voitures anciennes

213.09.17

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations à monsieur Roger Fortin de S.O.S. Béton pour l'organisation de la journée d'exposition de voitures anciennes qui s'est tenue dimanche le 3 septembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### C) Autorisation pour acquisition d'unités d'acidification et de contrôle - Projet commun d'alimentation en eau potable

**CONSIDÉRANT QUE** les unités d'acidification et de contrôle utilisées pour l'alimentation en eau potable des municipalités d'Hébertville-Station, Larouche et Saint-Bruno sont défectueuses et désuètes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de remplacement s'avère assez onéreux ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est judicieux de procéder au remplacement desdites unités graduellement en installant un équipement avec une meilleure technologie.

**POUR CES MOTIFS,**

214.09.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux (2) unités d'acidification et de contrôle pour l'alimentation en eau potable en 2017 pour le poste de Beau Portage et deux autres en 2018 pour les postes de Saint-Bruno et Hébertville-Station.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### D) Raccordement d'aqueduc 2 pouces. Re : Ferme Lajoie

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 2738-7554 Québec Inc. (Ferme Lajoie) dispose actuellement d'un raccordement de  $\frac{3}{4}$  pouce de conduite d'aqueduc utilisé tant pour la résidence que pour le bâtiment d'élevage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements actuels de la ferme Lajoie requiert une pression et un débit plus important ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ferme Lajoie a adressé une demande à la municipalité afin de remplacer le raccordement  $\frac{3}{4}$  pouce par un nouveau raccordement de 2 pouces ;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement de diamètre du raccordement d'aqueduc implique pour le propriétaire de gros ouvrages de plomberie ;

**CONSIDÉRANT QU'** au moment d'augmenter le débit d'eau d'un immeuble comme la ferme Lajoie, il est requis pour la municipalité de faire installer un compteur d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno assume les frais du compteur d'eau et que Ferme Lajoie accepte les frais d'installation.

**EN CONSÉQUENCE,**

**215.09.17**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de Ferme Lajoie, soit d'autoriser le remplacement du raccordement d'eau potable de  $\frac{3}{4}$  pouce par un 2 pouces conditionnellement à ce que le propriétaire installe à ses frais le compteur d'eau fourni par la municipalité et que l'installation soit effectuée par un plombier qualifié pour ce type d'ouvrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E) Motion de félicitations au comité organisateur de la Foire des familles**

**216.09.17**

Sur proposition de M. Yvan Thériault, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs de la Foire des familles. Plusieurs bénévoles provenant d'organismes municipaux tels le Club Optimiste, l'Aféas, et les Chevaliers de Colomb, en plus de quelques membres du Conseil et employés municipaux, ont donné de leur temps afin d'offrir une activité familiale de qualité appréciée de tous les participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Des questions sont posées par les citoyens présents concernant plusieurs dossiers différents à lesquelles les élus répondent le plus adéquatement possible.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**217.09.17**

À 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Marc-Antoine Fortin de lever la séance.